

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD1165

présenté par
Mme Luquet, rapporteure

ARTICLE 11 DECIES C

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° *bis* Les conséquences de la fabrication et de l'acheminement des moyens matériels nécessaires au projet sur l'environnement ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.